

Marie-Dominique CAVALLI
Commissaire aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de Bastia
15 bis, rue César Campinchi
20200 Bastia

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

de l'Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

CORSAVEM
Association Corse d'Aide aux Victimes d'infraction et de Médiation pénale

10 Bis, avenue Emile Sari
20200 Bastia

SIREN 414 127 266

CORSAVEM
Association Corse d'Aide aux Victimes d'infraction et de Médiation pénale
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
10 bis, avenue Emile Sari, 20200 Bastia
SIREN 414 127 266

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale annuelle, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CORSAVEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport (total du bilan : 263 887 € ; résultat : 369 €).

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations

Nac

suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Règles et principes comptables

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les comptes annuels donnent une information suffisamment utile et pertinente pour permettre d'avoir une perception exacte de la réalité financière de l'association, notamment :

- la bonne affectation des charges et des produits selon leur nature ;
- le respect de la séparation des exercices en matière de subventions et de prestations ;
- les informations données dans l'annexe.

Estimations comptables

J'ai procédé à l'appréciation des données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables significatives, notamment les fonds dédiés et provisions relatifs aux subventions reçues.

Autres vérifications

J'ai également vérifié que les subventions perçues sont utilisées conformément aux arrêtés d'attribution et à l'objet social de l'association.

Mes appréciations ont été basées sur la mise en œuvre de tests, l'examen des calculs effectués par l'association, l'observation de leur réalisation correspondante sur l'exercice suivant. Mes appréciations ont été basées sur les éléments disponibles à ce jour et communiqués par la direction.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

J'ai été nommé commissaire aux comptes de l'association CORSAVEM par l'assemblée générale du 19 mai 2022.

ND

Au 31 décembre 2023, mon cabinet était dans la deuxième année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

MAC

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bastia, le 10 juin 2024

Marie-Dominique CAVALLI



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	19 750	15 139	4 611	7 383	2 773	37.55
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	3 365		3 365	3 365		
	Total I	23 115	15 139	7 976	10 748	2 773	25.80
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	21 089		21 089	37 688	16 600	44.04
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	234 822		234 822	203 629	31 193	15.32
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	255 911		255 911	241 318	14 593	6.05
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	279 026	15 139	263 887	252 066	11 821	4.69

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

100

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	103 474	103 474		
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	23 002	19 218	3 784	19.69
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	369	3 784	3 415	90.24
	Situation nette (sous total)	126 846	126 476	369	0.29
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	126 846	126 476	369	0.29
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	6 000	14 000	8 000	57.14
	Total II	6 000	14 000	8 000	57.14
PROVISIONS	Provisions pour risques	71 339	50 268	21 070	41.92
	Provisions pour charges				
DETTES (1)	Total III	71 339	50 268	21 070	41.92
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 587	13 202	3 616	27.39
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	44 816	48 119	3 303	6.86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 300		5 300	
	Instruments de trésorerie				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance				
	Total IV	59 703	61 321	1 619	2.64
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		263 887	252 066	11 821	4.69

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

MORELLI Marie-Claire

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		50	125		75	60.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		4 483	3 446		1 037	30.10
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		494 755	582 582		87 827	15.08
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		52 033	1 873		50 160	NS
Utilisations des fonds dédiés		14 000	1 800		12 200	677.78
Autres produits		185	91		93	102.21
Total I		565 505	589 917		24 412	4.14
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		164 373	163 573		800	0.49
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		2 219	3 207		988	30.81
Salaires et traitements		252 921	292 016		39 095	13.39
Charges sociales		65 617	59 938		5 679	9.47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		2 773	3 327		555	16.67
Dotations aux provisions		71 339	50 268		21 070	41.92
Reports en fonds dédiés		6 000	14 000		8 000	57.14
Autres charges		183	289		107	36.90
Total II		565 423	586 619		21 196	3.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		82	3 298		3 216	97.50

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

MORELLI Marie-Claire

100

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
	537		486		51	10.38
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)						
	537		486		51	10.38
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)						
	619		3 784		3 165	83.64
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
	250				250	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
	250				250	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)						
	566 042		590 403		24 361	4.13
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)						
	565 673		586 619		20 946	3.57
5. EXCEDENT OU DEFICIT						
	369		3 784		3 415	90.24

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

NDL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 263 886.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 565 505.47 Euros et dégagant un excédent de 369.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

La CORSAVEM est une association loi 1901 créée sous l'impulsion de Monsieur Michel MATTEI, avocat général honoraire et ancien président de l'association, et déclarée à la préfecture de Haute-Corse en avril 1997. L'association est fédérée par FRANCE VICTIMES et agréée par le Ministère de la Justice depuis 2020. Suite à la création d'un service régional détaché de prise en charge des auteurs de violences conjugales - CPCA - la CORSAVEM est également fédérée par Citoyen et Justice et la FNACAV. Ce service est financé par des subventions fléchées et distinctes des subventions perçues par la CORSAVEM dans le cadre de l'aide aux victimes et des mandats judiciaires.

Conformément aux statuts, la CORSAVEM a pour objet de promouvoir et de développer l'aide aux victimes et la médiation, et notamment :

- * accueillir et favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits
 - leur expliquer leurs droits, les procédures juridiques
 - les accompagner dans leurs démarches juridiques, administratives et sociales (en lien avec les partenaires locaux)
 - leur proposer une prise en charge psychologique gratuite dispensée par des psychologues cliniciennes
 - mettre en place des permanences de proximité sur l'ensemble du territoire
 - mettre en œuvre des mandats judiciaires (médiations pénales...)
 - * développer, dans le souci de préserver les femmes victimes de violences notamment, la prise en charge des hommes violents.
- La CORSAVEM comprend plusieurs antennes :
- * pour l'aide aux victimes :
 - un siège social situé à Bastia au 10 bis avenue Emile Sari
 - un siège annexe établi à AJACCIO au 2 rue colonel Colonna d'Ornano
 - * pour la prise en charge des auteurs de violences conjugales :
 - un service régional détaché relatif à la prise en charge des auteurs de violences conjugales - CPCA- situé au 8 Av de Gaulle, Place Padoue, 20250, Corte

Pour mettre en œuvre ses actions, l'association dispose de professionnels spécialement formés :

- * pour l'aide aux victimes : de directeurs, juristes et psychologues cliniciennes (prestataire de service)
- * pour le CPCA : d'un coordonateur, de psychologues cliniciennes et intervenants sociaux

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

CORSAVEM

En Haute-Corse

Le CDD d'un juriste (1 ETP) a été rompu d'un commun accord le 22 mai 2023. En remplacement, un juriste à 1 ETP a été recruté dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée le 28 novembre 2023.

Un poste de juriste n'a toujours pas été pourvu depuis 2022.

CPCA

Le CDI d'une psychologue à 1 ETP a été rompu le 14/07/23.

Le CDD d'une intervenante sociale à 1 ETP n'a pas été renouvelé et s'est terminé le 10/06/23.

Une psychologue à 1 ETP a été recrutée dans le cadre d'un CDD le 12/07/23.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

CORSAVEM

Le CDI d'une secrétaire à 0,68 ETP a été rompu en février 2024.

CPCA

Le CDI d'une psychologue a été rompu le 12/01/24

Une psychologue clinicienne à 1 ETP a été recrutée dans le cadre d'un CDI le 07/03/24.

Une intervenante sociale à 1 ETP a été recrutée le 05/01/24 et est passée coordinatrice le 01/04/24

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 750		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	19 750	
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	3 365		
	TOTAL	3 365	
	TOTAL GENERAL	23 115	

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 750	19 750
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL		19 750	19 750
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			3 365	3 365
	TOTAL		3 365	3 365
	TOTAL GENERAL		23 115	23 115

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		12 367	2 773		15 139
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	12 367	2 773		15 139
	TOTAL GENERAL	12 367	2 773		15 139
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier		2 773			
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	2 773			
	TOTAL GENERAL	2 773			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	103 474				103 474
Report à nouveau	19 218		3 784		23 002
Excédent ou déficit de l'exercice	3 784	3 784	369		369
Situation nette	126 476		4 153		126 846
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL I	126 476	3 784	4 153		126 846

MC

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	14 000	6 000	8 000			6 000	
Subv ARS CPCA	8 000		8 000				
Subv MIDECA CPCA	6 000	6 000				6 000	
TOTAL	14 000	6 000	8 000			6 000	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

h0c

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	50 268	71 339	50 268		71 339
TOTAL	50 268	71 339	50 268		71 339
TOTAL GENERAL	50 268	71 339	50 268		71 339
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		71 339	50 268		
financières					
exceptionnelles					

La provision pour risques à hauteur de 50.268 euros relative aux subventions accordées en 2022 et non utilisées en totalité sur l'exercice 2022 a fait l'objet d'une reprise au cours de l'exercice. En effet, l'association ayant utilisé en intégralité ces sommes sur l'exercice 2023 pour le service CPCA, après accord des financeurs, la provision n'avait plus lieu d'être et a été reprise en totalité.

La dotation aux "autres provisions pour risques et charges" pour un montant de 71.339 euros correspond à la quote part des subventions allouées en 2023 à la CORSAVEM au titre du fonctionnement du CPCA par la Délégation aux droits des femmes et dont les dépenses n'ont été qu'en partie engagées à la clôture de l'exercice. (subvention obtenue en 2023)

En l'absence d'accord écrit du financeur à ce jour sur le report possible de cet excédent en 2024, il a été comptabilisé, par prudence, au 31/12/23 une provision correspondant à l'excédent du service CPCA.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 365	3 365	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	136	136	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	728	728	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	19 279	19 279	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	946	946	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	24 454	24 454	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 587	9 587		
Personnel et comptes rattachés	20 636	20 636		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 518	22 518		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	1 663	1 663		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 300	5 300		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	59 703	59 703		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	19 879
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	537
Total	20 415

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 746
Dettes fiscales et sociales	23 795
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	29 541

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	6
Ouvriers	
Total	8

L'association compte :

- 3 salariées à Ajaccio
- 4 salariés à Bastia
- 1 salarié à Corte

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent aux :

-Mises a dispositions gratuite des locaux par plusieurs mairies de Corse dans le cadre des permanences effectuées au sein de ces communes:

- centre social Jean Simi de l'île rousse
- centre social U cardellu de Calvi
- Mairie de Corte
- Mairie de Ghisonaccia
- Point d'accès au droit de Ponte Leccia
- Maison départementale de la Costa verda de Moriani
- Point d'accès au droit de Sartène
- Maison de Justice et du droit de Porto vecchio
- France services de Porto Vecchio

Cette valorisation s'est appuyée sur le nombre d'interventions.

La contribution s'élève à 2.160 euros.

Des heures de bénévolat ont été réalisées sur 2023 :

- 208 heures par la présidente
- 104 heures par le trésorier
- 52 heures par le vice-président

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3.312 euros, décomposé de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :